Image not found or type unknown

# Droit civil et familial: succession

Par **nathalie**, le **10/11/2010** à **15:04**

Bonjour,
comment savoir si ma mère a pris un notaire et sinon, combien cela me couterait il si c'est moi qui le fait. J'ai 3 soeurs, ces frais peuvent ils etre partagés?

Par **fif64**, le **10/11/2010** à **16:32**

pour ?
régler la succession de votre père ?
Demandez simplement à votre mère. De toute façon la succession ne pourra pas se régler sans vous, sauf si vos parents étaient mariés sous le régime de la communauté universelle.
Les frais de notaire et de succession sont généralement prélevés sur l'actif successoral (et donc supporté au final par les héritiers à concurrence de leur quote-part).

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés